
Le financement de l'enseignement supérieur au Cameroun

Hilaire De Prince Pokam

S'il est un défi majeur auquel se trouve confronté l'enseignement supérieur au début de ce XXI^e siècle en Afrique en général et au Cameroun en particulier, c'est bien celui de sa survie sur les plans de la culture, de l'économie et de la gestion¹. Comme l'écrit William S. Saint, « à des degrés divers, on considère généralement que les principaux problèmes de l'enseignement supérieur en Afrique sont la qualité, l'utilité pratique, le financement, l'efficacité, l'équité et la gestion » (Saint 1993:6). Pourtant, la nécessité d'atteindre les objectifs assignés à l'enseignement supérieur implique la mise en œuvre de stratégies efficaces. Or au Cameroun, le financement et la gestion de l'enseignement supérieur public relèvent presque entièrement de l'État. Malheureusement, depuis plusieurs décennies, ce secteur éducatif est confronté à une crise profonde dont l'origine se situe, entre autres, dans le déséquilibre croissant entre les besoins nécessaires pour assurer un enseignement de qualité et les ressources disponibles. Les budgets des universités ne suffisent pas à couvrir leur fonctionnement. Une des raisons des crises financières réside dans le fait que l'aide diminue, et la recherche d'un financement suffisant constitue une quête constante de la plupart des institutions publiques. Le gouvernement a été contraint par la Banque mondiale de revoir ses recettes et ses dépenses lorsqu'elle lui a imposé les plans d'ajustement structurel. En outre, les institutions privées dont la création est autorisée depuis 1993, date de la réforme universitaire², ne sont pas mieux loties, d'autant que la situation économique actuelle de l'État n'est pas de nature à laisser espérer une aide quelconque de sa part. Pourtant, pour la plupart des établissements d'enseignement supérieur, les objectifs financiers sont clairs : disposer de fonds suffisants pour mettre au point l'infrastructure académique indispensable à l'accueil d'un nombre

croissant d'étudiants et leur offrir la formation correspondant à leurs besoins ainsi que la possibilité de produire des connaissances au niveau local qui contribueront à la stabilisation sociale et au développement économique de la nation.

Face à la crise économique qui induit la réduction des ressources des institutions publiques et les difficultés financières des institutions privées d'enseignement supérieur, les établissements n'ont d'autre choix que de mobiliser toutes les énergies en vue de la résolution de leurs problèmes de financement et de gestion. La présente étude s'inscrit dans le droit fil de ces préoccupations. Elle se veut une contribution à la remise en question du financement et de la gestion des établissements d'enseignement supérieur au Cameroun. Elle se propose de déterminer les acteurs, les modes de financement et les effets de ce système de financement sur la gestion de l'enseignement supérieur au Cameroun en ces temps de crise financière aiguë, ainsi que les contraintes qui structurent leurs actions. Ceci d'autant plus que le déclin du financement de l'État et son absence de soutien financier aux institutions privées surviennent au moment où les augmentations considérables des effectifs compliquent davantage la tâche des établissements – alors que la gestion et le financement de l'enseignement supérieur doivent être des instruments qui améliorent la qualité et la pertinence. Car « la question du financement de l'éducation en Afrique fait partie intégrante de celle, plus générale, de l'efficacité des politiques éducatives » (Kasera *et al.* cité in Tsafack Nanfosso 2006:109).

Pour atteindre l'objectif fixé, nous avons mené des investigations auprès des établissements d'enseignement supérieur tant publics que privés. Les établissements publics retenus sont principalement les Universités de Dschang, de Douala et de Buéa. Étant donné que les modalités de financement des institutions publiques semblent quasi identiques, surtout s'agissant des sources, c'est au sein des ressources propres que l'on peut déceler des spécificités, comme nous le montrerons à partir des cas de l'Université de Dschang et de Buéa. Les établissements privés retenus sont : l'Institut Siantou supérieur, l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC), PKFokam Institute of Excellence, le groupe Ndi-Samba formation, tous situés à Yaoundé ; l'Institut supérieur de management (ISMA) et le Complexe universitaire ESG-ISTA, situés à Douala ; l'Université adventiste Cosendai de Nanga Eboko, l'Université des Montagnes de Bangangté et l'Institut supérieur Nanfah de Dschang. La raison de la diversité des institutions privées dans cette étude réside dans le fait que ces établissements obéissent à des initiatives et modalités de création et de fonctionnement variables qui se répercutent également sur les modalités de leur financement dont l'analyse comparée sera riche de renseignements.

Notre étude vise dès lors à démontrer qu'au Cameroun, où persiste encore la crise économique, le financement de l'enseignement supérieur repose sur des structures de revenus variées, mobilisées par plusieurs acteurs - aussi bien pour les institutions publiques que les privées. Ce système de financement produit de multiples effets et évolue dans un contexte contraignant.

Etat des lieux du système de financement de l'enseignement supérieur

Au Cameroun, on observe une diversification du financement de l'enseignement supérieur tant par ses acteurs que par leurs modes d'intervention. Car plusieurs structures de revenus y participent dans les institutions publiques et privées. Cela représente une tentative de solution au problème de la réforme des politiques de financement, partagé d'ailleurs par l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur, y compris les étudiants. L'UNESCO, à travers la Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle (article 14) publiée en 1998 et réaffirmée en 2003 par les participants à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, a reconnu que « le financement de l'enseignement supérieur requiert des ressources publiques et privées » (Unesco 2004:17). Selon la Banque mondiale également, les sources de financement des établissements d'enseignement supérieur devraient être plus diversifiées³. En ce qui concerne les étudiants, le Forum régional des associations d'étudiants en Afrique organisé par le BREDA en mars 1998 à Accra, au Ghana, a adopté la recommandation ci-après :

L'enseignement supérieur doit bénéficier d'un financement adéquat et durable. Étant donné les difficultés des États membres à assurer un financement complet de l'enseignement supérieur, le forum recommande aux établissements d'enseignement supérieur de mobiliser des ressources complémentaires à travers des activités génératrices de revenus et des contributions minimales et raisonnables des étudiants (Unesco 2003:8).

Cette réforme des politiques de financement de l'enseignement supérieur entraîne dès lors une mobilisation pour des ressources additionnelles. Elle induit un financement mixte de l'enseignement supérieur, ce qui implique que le gouvernement et le secteur privé investissent dans l'enseignement supérieur, comme nous le démontrera la suite de notre analyse.

Le système de financement dans les institutions publiques

Avant 1993, l'État était le seul pourvoyeur de fonds des institutions publiques d'enseignement supérieur. Mais depuis la réforme universitaire, il est demandé aux universités de générer des fonds pour leurs activités. La tendance actuelle consiste à réduire la dépendance financière de ces institutions vis-à-vis de l'État en les transformant en entreprises publiques qui recouvrent un pourcentage croissant de leurs coûts pendant le processus éducatif. C'est la raison pour laquelle le champ d'intervention de l'État dans le financement et l'offre de l'enseignement supérieur est devenu plus restreint. L'État s'emploie à promouvoir une plus grande autonomie institutionnelle, pour permettre aux universités et autres institutions d'enseignement supérieur d'avoir plus de liberté dans la gestion de leurs ressources et d'élaborer des politiques proactives de génération des revenus. Ainsi, la loi n° 005 du 16 avril 2001 relative à l'orientation de l'enseignement supérieur prévoit deux formes de financement des universités d'État au Cameroun : les financements internes et les financements externes.

Les acteurs des financements internes

Les acteurs des financements internes des institutions publiques sont les institutions elles-mêmes, les familles et les étudiants.

- **Les familles et les étudiants**

Les familles et les étudiants participent au financement de l'enseignement supérieur à travers des frais de pré-inscription (10 000 FCFA par étudiant), des droits universitaires (50 000 FCFA pour les étudiants camerounais suivant une formation générale et supérieure à ce montant pour les formations professionnalisantes), des frais de concours, des loyers des cités universitaires, des recettes estudiantines provenant des restaurants universitaires, l'achat des documents, le transport, l'habillement, les soins de beauté et les loisirs. L'enquête menée en 2010 dans le cadre de cette étude à l'Université de Douala et de Dschang⁴, nous donne les estimations des contributions des parents, des proches parents et des étudiants eux-mêmes. Les prêts sont rares et ne concernent pas 1 pour cent des enquêtés.

S'agissant des parents, 71,1 pour cent des étudiants interrogés répondent que leurs études sont financées actuellement par eux, 55,2 pour cent des enquêtés déclarent que leurs parents participent aux frais de scolarité, 55 pour cent d'entre eux affirment que le financement de leur logement provient de leurs parents. 53,3 pour cent des étudiants disent que leur alimentation est financée par leurs parents. Selon 47,2 pour cent d'entre eux, l'achat de leurs documents est financé par leurs parents. Pour 44,9 pour cent des enquêtés, leurs parents financent leur transport ; 37,7 pour cent des étudiants interrogés tiennent leur habillement de leurs parents. Pour 25,3 pour cent d'entre eux, leurs soins de beauté proviennent des parents, tandis que 23,6 pour cent perçoivent les frais de leurs loisirs toujours de leurs parents.

Concernant les proches parents, 10,9 pour cent des étudiants interrogés affirment que leurs études sont financées par un autre membre de la famille, 5,5 pour cent par plusieurs membres de la famille. 6,5 pour cent des enquêtés déclarent que leurs frais de scolarité proviennent d'un autre membre de la famille et 9,9 pour cent de plusieurs membres de la famille. 6,8 pour cent d'entre eux ont leur logement financé par un autre membre de la famille et plusieurs membres de la famille. Selon 5 pour cent des étudiants, leur alimentation est financée par un proche parent, et celle de 10,8 pour cent est financée par plusieurs membres de la famille. 5,1 pour cent des étudiants interrogés affirment que l'achat de leurs documents est financé par un autre membre de la famille et 9,2 pour cent par plusieurs membres de la famille. 4,8 pour cent des enquêtés ont leur transport financé par un autre membre de la famille et 7,9 pour cent de ceux-ci ont leur transport financé par plusieurs membres de la famille. 4,4 pour cent des étudiants ont leur habillement financé par un autre membre de la famille et 8,8 pour cent par plusieurs membres de la famille. 3 pour cent des étudiants ont leurs soins de beauté financés par un autre membre de la famille, alors que 5,6 pour cent

d'entre eux ont leurs soins de beauté financés par plusieurs membres de la famille. S'agissant des loisirs, 3 pour cent des étudiants sont financés par un autre membre de la famille et 4,8 pour cent par plusieurs membres de la famille.

Quant aux étudiants eux-mêmes, 4,6 pour cent affirment que leurs études sont financées par leur propre salaire mensuel et 12,3 pour cent par leur travail de vacances. Plusieurs d'entre eux financent diverses charges par leur salaire mensuel ou le travail de vacances : frais de scolarité 6,1 pour cent, logement 6,5 pour cent, alimentation 8,3 pour cent, achat de leurs documents 16,1 pour cent, transport 17,2 pour cent, habillement 29,1 pour cent, soins de beauté 32,7 pour cent, loisirs 33,8 pour cent. En dehors des frais de scolarité, les contributions provenant des salaires mensuels des étudiants sont inférieures à 1 pour cent pour les autres charges.

Le tableau ci-dessous indique de manière plus détaillée ces différentes sources de financement et la nature des charges.

Tableau 5.1 : Répartition de la participation des familles et des étudiants au financement de l'université à l'Université de Dschang et de Douala en 2009-2010

Nature des charges	Personnes assurant la prise en charge			
	Parents %	Autre membre de la famille %	Plusieurs membres de la famille %	L'intéressé %
Frais de scolarité	55,2	6,5	9,9	6,1
Logement	55	6,8	6,8	6,5
Alimentation	53,3	5	10,8	8,3
Achat de documents	47,2	5,1	9,2	16,1
Transport	44,9	4,8	7,9	17,2
Habillement	31,7	4,4	8,8	29,1
Soins de beauté	25,3	3	5,6	32,7
Loisirs	23,6	3	4,8	33,8

Dans l'ensemble, après l'État, les familles et les étudiants constituent des acteurs précieux dans le financement de l'enseignement supérieur, comme le démontre ce tableau. Leur contribution était de 32 pour cent entre 1999 et 2005 (Brossard et Foko 2007:48). Elle est assez élevée, comparée à celle des autres pays d'Afrique francophone dont les données sont disponibles (Brossard et Foko 2007 : 48). Les droits d'inscription constituent à côté des subventions de l'État la seconde source de financement des universités publiques. En 2007 par exemple, ils constituaient 35 pour cent du budget de l'Université de Buéa (University of Buéa Strategic Plan:7). Les recettes estudiantines sont très importantes, car non seulement elles constituent plus de 90 pour cent de toutes les recettes des universités, mais elles présentent une courbe évolutive ascendante et leurs réalisations sont les plus constantes. Cela reflète la croissance de la population estudiantine et les efforts faits par les autorités compétentes pour recouvrer les recettes y afférentes. De ce fait, elles constituent la

source de financement la plus sûre pour des universités comme celle de Dschang (Mboh2003:19). Cependant, le paiement des frais de scolarité par les étudiants ne se fait pas toujours de gaieté de cœur. Déjà en 1991, des grèves ont eu lieu dans l'unique Université de Yaoundé pour contester l'idée de paiement et en 2005, la grève quasi générale qui a ébranlé toutes les institutions publiques durant le second semestre, portait également sur l'annulation de ces frais de scolarité⁵.

- **Les institutions universitaires**

Les établissements publics mobilisent des ressources propres, complémentaires aux ressources publiques, notamment en offrant des formations supérieures professionnelles attractives, des formations continues, et en réalisant des activités génératrices de revenus et des investissements.

L'offre des formations professionnalisantes

Depuis 2000, écrit Tsafack Nanfosso, certaines filières ont été identifiées dans les universités comme

Pouvant permettre de spécialiser davantage les étudiants dans des disciplines porteuses sur le plan de la recherche d'emploi ou sur le plan d'un accroissement de connaissances spécifiques pour les publics travailleurs. L'idée de la « professionnalisation » de l'enseignement supérieur public a ainsi vu le jour dans les facultés dont les filières traditionnelles permettaient de proposer de telles formations, notamment de niveau Bac +5, en vue de l'obtention d'un diplôme d'études supérieures. (Tsafack Nanfosso 2006:106)

Le coût de la formation est plus élevé que le coût normal de la formation supérieure au Cameroun. L'inscription dans les formations professionnelles n'est valide que si le candidat débourse des frais de scolarité compris entre 100 000 FCFA et 1 300 000 FCFA. Le montant de ces formations varie en fonction des universités. Les sommes perçues concourent au financement de ces institutions.

À l'Université de Dschang, la formation en master II professionnel en Droits de l'homme, droit pénal international et droit international humanitaire coûte 200 000 FCFA pour les étudiants non travailleurs et 350 000 FCFA pour les travailleurs, à la faculté des sciences juridiques et politiques. Dans la même faculté, le master professionnel en droits et techniques fonciers et domaniaux coûte 350 000 FCFA pour les étudiants non travailleurs et 500 000 FCFA pour les étudiants travailleurs. La formation en DEUP coûte 150 000 FCFA et celle de la licence professionnelle en comptabilité-finance, marketing-vente coûte 300 000 FCFA par an, à la faculté des sciences économiques et de gestion. La formation en licence professionnelle en tourisme, guide et interprète ou en système d'information géographique et télédétection coûte 300 000 FCFA par an, à la faculté des lettres et sciences humaines. À la Faculté des sciences agronomiques, le master professionnel en biotechnologie, en production animale et végétale et en environnement et eau

coûte un million de FCFA par an. À l'Université de Yaoundé II, à la Faculté des sciences juridiques et politiques, le DESS de droit des affaires internationales et fiscalité coûte 700 000 FCFA. Le DESS/master en stratégie, défense, sécurité, gestion des conflits et des catastrophes, coûte 750 000 FCFA pour les Camerounais et ressortissants de la CEMAC et 1 million de FCFA pour les autres. Le DESS/master en droit de la propriété intellectuelle, coûte 800 000 FCFA. À la faculté des sciences économiques de la même université, le DESS en économie des transports et logistique des échanges coûte 750 000 FCFA.

Cette professionnalisation des enseignements est devenue l'une des préoccupations du ministère de l'Enseignement supérieur, à travers la création et la consolidation des filières professionnelles dans les facultés, avec pour objectif stratégique : au moins une filière professionnelle par faculté à l'horizon 2005 et par département à l'horizon 2010 (*Rapport sur le développement de l'enseignement supérieur au Cameroun* 2004:12). Cependant, en ce qui concerne le montant des formations professionnelles, il existe un vide juridique. L'arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur de 2006 fixant les conditions de création, le régime des études et des évaluations de la licence professionnelle dans les établissements d'enseignement supérieur au Cameroun est resté muet sur ce point, ce vide permet à chaque établissement de fixer ce montant à sa guise, ce qui ne manque pas de faire planer sur les esprits la crainte de l'arbitraire dans la fixation de ces frais.

Les activités génératrices de revenus

Selon un décret du 19 janvier 1993, les institutions universitaires œuvrent à la génération des recettes nécessaires à leur fonctionnement et aux investissements par la réalisation des activités productrices particulières à chaque institution et par la gestion autonome de ces activités. Ces activités sont également encouragées par la Banque mondiale⁶. Dans cette perspective, l'Université de Buéa a élaboré un système destiné à mobiliser des fonds afin de surmonter la pénurie de financement, le Fonds de développement de l'Université de Buéa, soutenu par les populations locales (entreprises, communauté universitaire et élites). Dans le cadre de ce système, elle a pu mobiliser des fonds auprès des entreprises, des étudiants et de la communauté, ce qui lui a permis de construire des bibliothèques et des salles de cours.

L'Université de Dschang, quant à elle, a créé en 2007 le Groupement d'intérêt économique (GIE). C'est la structure opérationnelle de l'université pour les activités génératrices de revenus, le développement des formations professionnalisantes et l'esprit d'entreprise. Il est l'interface entre les milieux économiques et l'université.

Ses secteurs et pôles d'activités génératrices de revenus sont : commerce et distribution (presses universitaires, boutique universitaire, navette intercampus, microfinance, représentations et intermédiations, fast-food) ; productions agricoles (poulets de chair, pomme de terre, rejets de plantain, plants fruitiers sélectionnés, haricots verts, pisciculture, plants de palmiers) ; études et expertises ; services

(organisation et hébergement des événements, réponses aux appels d'offres divers, formation continue, clinique juridique, office de médiation, cabinet conseil en gestion et marketing, ingénierie financière, promotion immobilière.

En 2010, le GIE a eu un chiffre d'affaires annuel de près de 200 millions, avec près de 25 millions reversés annuellement au Trésor public (impôt et taxes diverses), 6 millions reversés à l'Université de Dschang en dividendes⁷.

Les investissements et dotations

Certaines ressources propres des universités proviennent des investissements et des dotations. Ainsi, à l'Université de Dschang, certaines ressources proviennent des loyers de la cité universitaire, des recettes de la ferme d'application et de recherche, du « Dschang University Press », du centre médico-social, du centre d'enseignement à distance, du centre de reprographie et communication, du centre de formation continue, du centre de formation et conférences, du fonds de remboursement des avances de solde, du transport des étudiants, du Laboratoire des sciences du sol, des antennes, des recettes diverses (dons et legs, frais de justice, location des salles), de l'abonnement aux prestations NTIC, de la location des sites de l'Université de Dschang par MTN et Orange, du remboursement d'achat d'ordinateurs aux enseignants. D'autres universités disposent de structures quasi identiques.

Les acteurs des financements externes

Selon la loi n° 005 du 16 avril 2001 relative à l'orientation de l'enseignement supérieur, il existe quatre possibilités de financement externe pour les universités publiques : les subventions de l'État et des collectivités territoriales décentralisées, les dons et legs, les concours divers provenant de la coopération bilatérale, multilatérale et internationale, les emprunts. Ce qui signifie que l'État et certains partenaires nationaux et internationaux concourent au financement des universités camerounaises.

- **L'État, acteur de premier plan**

L'État est le premier pourvoyeur des universités au Cameroun. Le tableau ci-dessous présente sa contribution à l'enseignement supérieur de 1993 à 2010.

Tableau 5.2 : Evolution du budget de l'enseignement supérieur par rapport au budget global de l'État de 1993 à 2010

Année	Budget Etat en milliards de FCFA	Budget MINESUP en milliards de FCFA	% budget MINESUP par rapport à celui de l'État
1993-1994	576	16,145221	2,8
1994-1995	581	14,498	2,4
1995-1996	682	13,337	1,9
1996-1997	1 113	13,016	1,03

1997-1998	1 256,750	11,795	0,93
1998-1999	1 230	12,974	1,05
1999-2000	1 297,638	13,614	1,04
2000-2001	1 476	16,828	1,14
2004	1 617	24,851	1,53
2005	1 721	25,110	1,45
2006	1 861	24,644	1,32
2007	2 251	34,99	1,55
2008	2 276	36,474	1,6
2009	2 301,4	39,433	1,7
2010	2 570	43,711	1,7

Les données du tableau ci-dessus indiquent une régression relative des prévisions allouées à l'enseignement supérieur si l'on s'en tient au pourcentage du budget par rapport au budget global depuis la réforme. Car en dehors des deux premières années, ce budget n'a jamais atteint 2 pour cent du budget de l'État, ce qui suggère que le financement de l'enseignement supérieur ne constitue pas vraiment une priorité de l'État, surtout si l'on tient compte de l'évolution des allocations dans d'autres secteurs d'activité couverts par le budget de l'État ou dans les pays de la sous-région Afrique centrale. Le document de synthèse de la stratégie sectorielle, qui tient aussi bien compte de l'éducation de base et du secondaire que de l'enseignement supérieur, fait le même constat. On peut y lire ce qui suit : « au cours de l'année de base (2002), les recettes de l'État représentent 17,9 pour cent du PIB, et les dépenses courantes pour le secteur, 15,8 pour cent de celles-ci, soit un montant de 214 milliards de FCFA, ce qui équivaut à 2,8 pour cent du PIB. Ce chiffre est sensiblement inférieur à la moyenne régionale (3,3 pour cent) » (Abe 2007:15).

La dépense publique unitaire dans l'enseignement supérieur a donc baissé au Cameroun. Car il existe une tendance à la baisse de la dépense unitaire en pourcentage du PIB par habitant. Entre 1990 et 2003 par exemple, celle-ci a baissé d'environ 30 pour cent (Brossard & Foko 2007:23). Cela est dû à des améliorations de gestion, par exemple la réduction des dépenses sociales (gel de l'environnement des bourses, privatisation de la restauration, fin de la gratuité des transports) et promotion du secteur privé. En réduisant les subventions, l'État encourage les établissements à chercher d'autres sources de revenus, notamment en augmentant les frais de scolarité, surtout en ce qui concerne les formations professionnalisantes. Le tableau ci-dessous permet de situer le montant du budget du ministère de l'Enseignement supérieur par rapport aux autres ministères de 2007 à 2011.

Tableau 5.3 : Répartition du budget de l'État par ministère de 2007 à 2011.

Ministères	Année budgétaire				
	2007	2008	2009	2010	2011
Relations extérieures	24 270 000 000	24 284 000 000	25 760 000 000	28 784 000 000	22 071 000 000
Administration territoriale	33 316 000 000	27 337 000 000	30 124 000 000	35 992 000 000	29 622 000 000
Justice	16 343 000 000	23 089 000 000	24 499 000 000	26 329 000 000	15 570 000 000
Défense	142 198 000 000	155 203 000 000	162 085 000 000	175 355 000 000	163 963 000 000
Culture	4 569 000 000	4 687 102 000	5 252 000 000	3 296 000 000	3 296 000 000
Éducation de base	121 929 000 000	113 368 000 000	153 102 000 000	167 728 000 000	142 078 000 000
Sport et éducation physique	9 387 000 000	15 398 000 000	14 409 000 000	17 923 000 000	8 674 000 000
Communication	5 951 000 000	6 012 000 000	6 568 000 000	7 376 000 000	5 702 000 000
Enseignement supérieur	34 990 000 000	36 474 000 000	39 433 000 000	43 711 000 000	32 265 000 000
Recherche scientifique	10 447 000 000	11 855 000 000	12 586 000 000	13 157 000 000	7 825 000 000
Économie et finances	61 564 000 000	48 863 000 000	52 027 000 000	53 371 000 000	44 184 000 000
Commerce	4 207 000 000	4 078 000 000	4 240 000 000	5 405 000 000	4 277 000 000
Planification, Prof. du Dév et A.T	14 415 000 000	29 117 000 000	27 594 000 000	23 216 000 000	21 806 000 000
Tourisme	4 052 000 000	4 097 000 000	4 264 000 000	4 340 000 000	3 255 000 000
Enseignements secondaires	166 724 000 000	168 156 000 000	204 507 000 000	208 624 000 000	182 155 000 000
Jeunesse	6 112 000 000	7 161 000 000	8 501 000 000	7 820 000 000	8 136 000 000
Environnement et protec. de la nat	2 995 000 000	3 583 000 000	5 200 000 000	5 806 000 000	4 729 000 000
Industrie, mines	4 170 000 000	4 086 000 000	4 799 000 000	6 801 000 000	4 441 000 000
Agriculture et dév. rural	40 129 000 000	39 766 000 000	55 752 000 000	60 342 000 000	71 424 000 000
Élevage, pêche	10 041 000 000	9 481 000 000	15 684 000 000	20 488 000 000	20 988 000 000
Énergie et eau	18 444 000 000	18 233 000 000	18 202 000 000	44 614 000 000	92 415 000 000
Forêts et faune	13 155 000 000	15 051 000 000	20 778 000 000	17 547 000 000	20 915 000 000
Emploi et formation prof.	5 989 000 000	5 889 000 000	5 728 000 000	6 081 000 000	5 174 000 000
Travaux publics	133 609 000 000	139 506 000 000	165 985 000 000	182 282 000 000	207 000 000
Domaines et affaires foncières	10 378 000 000	10 292 000 000	10 298 000 000	15 176 000 000	
Développement urbain et habitat	57 524 000 000	40 776 000 000	56 968 000 000	51 038 000 000	45 559 000 000
Petites et moy. ens.	4 415 000 000	4 406 000 000	5 989 000 000	7 222 000 000	6 238 000 000
Santé publique	105 266 000 000	87 629 000 000	113 330 000 000	123 701 000 000	151 810 000 000
Travail et sécurité sociale	4 152 000 000	4 060 000 000	4 119 000 000	4 322 000 000	3 472 000 000
					329 000 000
Affaires sociales	6 158 000 000	5 919 000 000	7 442 000 000	7 589 000 000	4 329 000 000
Promotion de la fem. et de le fam.	5 415 000 000	5 403 000 000	5 903 000 000	5 728 000 000	3 611 000 000
Postes et télécom	10 991 000 000	11 208 000 000	12 016 000 000	12 641 000 000	10 018 000 000
Transports	8 080 000 000	13 365 000 000	15 167 000 000	11 758 000 000	10 469 000 000
Fonction publique et réforme adm	12 028 000 000	11 583 000 000	12 513 000 000	12 660 000 000	11 005 000 000

Source : loi n° 2006/013 du 29 décembre 2006 portant loi de finances de la République du Cameroun pour 2007, loi n° 2007/05 du 26 décembre 2007 portant loi de finances de la République du Cameroun pour 2008, loi n° 2008/012 du 29 décembre 2008 portant loi de finances de la République du Cameroun pour 2009, loi n° 2009/018 du 15 décembre 2009 portant loi de finances de la République du Cameroun pour 2010, loi n° 2010/05 du 21 décembre 2010 portant loi de finances de la République du Cameroun pour 2011.

Le tableau ci-dessus suggère que sur les cinq dernières années, l'enseignement supérieur a occupé la 9^e place sur 34 par le montant de son budget dans la loi de finances du Cameroun, ce qui démontre que loin d'être négligé, il n'est pourtant pas la priorité gouvernementale. Cette priorité étant accordée aux travaux publics, à l'enseignement secondaire, à la défense, à la santé et à l'éducation de base, qui occupent la tête du peloton.

Tout compte fait, ces subventions de l'État constituent jusqu'à présent la plus grande source de financement des institutions publiques d'enseignement supérieur. Elles ne sont pas, cependant, réparties de façon identique pour toutes ces universités, comme l'illustrent par exemple celles de l'année académique 2000-2001 : Université de Ngaoundéré : 1 milliard de FCFA, Université de Buéa : 1 milliard 250 millions de FCFA, Université de Dschang : 1 milliard de FCFA, Université de Douala : 1 milliard 400 millions de FCFA, Université de Yaoundé II : 1 milliard 100 millions de FCFA, Université de Yaoundé I : 1 milliard 900 millions de FCFA.

À la lumière de ces chiffres, l'on constate que la répartition des subventions de l'État semble arbitraire. Car elle ne tient pas compte de critères objectifs tels que la croissance des effectifs étudiants et les charges incompressibles ou les dépenses de base – qui comprennent les dépenses du personnel, l'organisation des examens et concours et les dépenses de recherche. Par exemple, au cours de l'exercice 2000-2001, on constate qu'à l'Université de Dschang, avec des dépenses de base de 880 millions de FCFA, il est alloué une subvention de 1 milliard, tandis que l'université de Douala, dont les dépenses de base n'excèdent celles de Dschang que de 60 millions de FCFA, bénéficie d'une subvention de 1 milliard 400 millions de FCFA. L'Université de Ngaoundéré, dont les dépenses de base ne sont que de 560 millions, bénéficie de la même subvention que l'Université de Dschang. Pire encore, l'Université de Buéa dont les dépenses de base n'atteignent pas celles de Dschang, bénéficie d'une subvention qui dépasse largement celle de cette dernière. Cette inégalité est encore plus inexplicable et incompréhensible si l'on s'en tient au fait que l'Université de Dschang est l'université la plus étendue géographiquement. Elle est située dans trois villes, est implantée dans six régions du pays à travers ses antennes de Bambili, Nkolbison, Ebolowa, Belabo et Maroua. Par conséquent, les charges liées à ses dépenses de base ne peuvent qu'être énormes (Mboh 2003:26).

Si l'on analyse cette fois-ci l'allocation des subventions en tenant compte du critère de la croissance des effectifs étudiants, les conclusions sont identiques.

L'Université de Douala, dont les effectifs estudiantins ne dépassent ceux de Dschang que d'un millier, bénéficie d'une subvention élevée alors que l'Université de Buéa, dont les effectifs sont exactement la moitié de ceux de Dschang, bénéficie d'un traitement égal à celle-ci. Cela démontre une absence d'objectivité dans la politique de répartition des subventions par l'État et un dédain des coûts par unité d'analyse.

Le directeur des affaires administratives et financières de la faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Dschang juge cette répartition des subventions discriminatoire : « *il n'y a pas une clé de répartition, on ne distingue pas la prise en compte du nombre d'étudiants et d'enseignants par université* ». [Entretien avec M. Tchatchouang Charles, le 27 septembre 2011]

Il suggère même la définition d'une règle, par exemple la prise en compte de la notoriété scientifique des universités. Cependant, certains auteurs ne soutiennent pas la politique des subventions. Ainsi, Roger Tsafack Nanfosso affirme qu'« au Cameroun le subventionnement de l'enseignement supérieur public biaise le marché » (Tsafack Nanfosso 2006:110).

En plus des subventions, l'État participe au financement de l'enseignement supérieur en octroyant des bourses ou des aides universitaires à certains étudiants. 21,5 pour cent des étudiants interrogés lors de nos enquêtes affirment avoir déjà bénéficié d'une aide universitaire du gouvernement camerounais.

- **Les autres partenaires**

Les institutions publiques d'enseignement supérieur bénéficient au Cameroun d'autres ressources pour leur financement que les subventions de l'État. Il s'agit des contributions volontaires des membres de la communauté, de l'action des entreprises citoyennes et de celle des partenaires internationaux qui participent au financement des institutions publiques, tant pour la construction des infrastructures que la formation des étudiants.

La Chine, la France, et bien d'autres partenaires, participent au financement de la construction des structures universitaires publiques. Dans le cadre de la coopération avec l'Université de Zhejiang, le gouvernement chinois a octroyé une aide financière de 85 millions de FCFA à l'Université de Yaoundé I. Cette aide a permis la fourniture d'équipements, d'appareils didactiques et d'ouvrages scientifiques à l'École normale supérieure et à la faculté des sciences. La France a lancé en 1992, le Programme d'ajustement structurel de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire au Cameroun (PAESRUC), avec une enveloppe globale de 26 millions de FF qui a permis de nombreuses réalisations. L'université de Dschang a été appuyée à l'origine par la Russie. En dehors de ces États, d'autres acteurs interviennent dans la construction des structures universitaires, plus précisément l'équipement des laboratoires et des bibliothèques. C'est le cas de la faculté des sciences agronomiques de l'Université de Dschang qui a bénéficié pour sa mise en place et son évolution de l'aide d'organismes internationaux

(BDPA, BM, CTA, FAO, UNDP). La BEAC a octroyé 5 millions de FCFA comme appui financier au Centre d'études et de recherche en droit international et communautaire (CEDIC) de la faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II. Les partenaires internationaux financent également la formation et la recherche.

Un certain soutien financier est assuré par des agences internationales ou par des fondations internationales dans le cadre d'un programme de coopération internationale. Ces fonds sont reçus au titre d'accords permettant à des universitaires de se consacrer aux recherches, ou impliquant l'université elle-même dans un projet spécial. Ce type de financement est assuré par le British Council, le Secrétariat du Commonwealth, la Coopération française, la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme et d'autres organismes (Unesco 1999:109). Une autre agence de financement, l'ASDI, appuie également les universités. Certaines universités étrangères apportent leur soutien aux universités camerounaises. Ainsi, en 2000, l'Université d'Évry en France a versé une subvention de 70 000 FF à l'Université de Dschang pour la promotion d'un DESS en droits de l'homme à la faculté des sciences juridiques et politiques. Des fonds destinés à la recherche sont également versés directement aux universités par certaines agences de financement (Unesco 1999:120).

La recherche est à ce jour pratiquement synonyme de coopération internationale au Cameroun. Si l'on excepte quelques bourses d'études (de plus en plus concentrées sur des étudiants-chercheurs) et des mesures de financement d'équipement profitant essentiellement aux laboratoires de recherche, plusieurs universités sont engagées dans une forme de coopération auprès d'organismes internationaux en vue de la recherche fondée sur des projets précis⁸.

Toujours dans le cadre de la coopération, des étudiants camerounais bénéficient de bourses d'études octroyées par certains pays. Le Cameroun comptait, en 2007, trente boursiers au Canada, par le biais du programme canadien de la francophonie⁹. La Chine octroie également, depuis 1973, des bourses aux étudiants camerounais. L'Office de coopération inter-universitaire (DAAD) offre des bourses aux étudiants et invite les enseignants pour des missions de recherche en Allemagne. De 1993 à 2001, 161 étudiants ont bénéficié de la bourse marocaine¹⁰. En ce qui concerne la France, l'enveloppe consacrée aux bourses a été portée de 7 millions de FF en 1999 à près de 8 millions 90 000 FF en 2000. Cette valorisation a permis la prise en charge de 309 boursiers¹¹. Ces bourses ont une incidence financière indéniable sur le budget des universités. À l'Université de Buéa par exemple, les bourses de recherche accordées par des partenaires internationaux au cours de l'année académique 2006-2007 étaient évaluées à 200 millions de FCFA et représentaient 4 pour cent du budget (Strategic Plan *op. cit.*:7).

La mobilisation des fonds auprès des entreprises est faite dans certaines institutions publiques d'enseignement supérieur. Des accords « citoyens » de

type sponsoring sont conclus avec certaines entreprises qui sont de plus en plus qualifiées de citoyennes parce qu'elles essaient d'atténuer l'esprit de profit qui caractérise naturellement leurs activités. De tels accords ont permis à l'entreprise MTN de financer la formation doctorale à l'École supérieure des sciences et techniques de l'information et de la communication (ESSTIC) de l'Université de Yaoundé II à hauteur de 4 millions de FCFA. L'entreprise Orange a équipé des laboratoires et apporté un soutien financier à l'enseignement professionnel à l'Université de Yaoundé I. L'Autorité aéronautique équipe les laboratoires de l'Université de Yaoundé I, pour les recherches relevant de son domaine d'action. Plusieurs entreprises sponsorisent également les jeux universitaires.

De 1998 à 2001, les Brasseries du Cameroun ont offert de la boisson aux athlètes. De 2002 à 2011, MTM a offert des tee-shirts aux finalistes et officiels, des cordes, des badges, trophées, médailles et maillots lors des finales. MTN a même construit le stade de basket de l'Université de Dschang pour les jeux qu'elle a organisés.

Au Cameroun, les membres de la communauté ont coutume de contribuer volontairement à l'éducation en espèce ou en nature. Ces contributions peuvent être motivées par des considérations philanthropiques ou d'intérêt personnel tel qu'un statut dans la société, les gains politiques escomptés, le gain d'un emploi pour soi ou pour un proche, etc. Ainsi, certaines institutions publiques reçoivent de temps en temps des dons. Des terrains pour la construction des campus notamment. La population de Soa a offert à l'État un site de 300 000 hectares pour la construction de l'Université de Yaoundé II. Celle de Souza a offert aussi des hectares de terrains à l'Université de Douala, en vue de son extension. Une élite locale de la ville de Dschang avait offert les premiers bâtiments de l'université de cette localité. Enfin, un homme d'affaires de la région de l'ouest, Fotso Victor, avait offert à l'État son collège polyvalent, qui est devenu l'Institut Fotso Victor rattaché à l'Université de Dschang.

Le système de financement dans les institutions privées

Depuis 1993, faisant suite aux prescriptions de la réforme, plusieurs institutions d'enseignement supérieur privé ont été créées. Ceci induit une forme insidieuse de privatisation de l'enseignement supérieur souhaitée d'ailleurs par la Banque mondiale.

Selon Harry Anthony Patrinos, qui peut être considéré comme « le plus fervent promoteur de la privatisation de l'enseignement supérieur dans le groupe de la banque mondiale »

La privatisation du secondaire et de l'enseignement supérieur permettrait de réaliser l'éducation pour tous dans les pays en développement. La logique est simple : comme l'enseignement supérieur profite déjà surtout aux riches, il vaut mieux les

faire payer pour que les États aient plus d'argent à dépenser pour l'éducation de base (Brouillette & Fortin 2004:11).

Cela représente une opportunité pour l'État camerounais qui ne pourra pas financer l'expansion de l'enseignement supérieur avec les fonds publics, compte tenu de l'accroissement prévisible de la demande. Le pays devra compter sur les ménages pour financer à titre privé les frais de scolarité, ainsi que sur l'action des entrepreneurs privés pour le développement de l'enseignement supérieur privé. Cependant, la ressource financière constitue une variable importante, non seulement dans la création, mais surtout dans l'efficacité, la survie et le développement des institutions privées. Cette situation est préoccupante dans la mesure où l'État ne leur accorde aucune subvention. Les données officielles disponibles en provenance du ministère de l'Enseignement supérieur (ainsi que celles recueillies au cours de nos enquêtes) « indiquent clairement que les subventions à l'enseignement supérieur privé ne sont généralement pas octroyées » (Tsafack Nanfosso 2006:110).

Chaque institution privée analysée développe ses propres modes de financement, tire ses ressources de ses activités propres et trouve ainsi moyen de diversifier la base financière du système national d'enseignement supérieur. En ce qui concerne les institutions privées d'enseignement supérieur¹², leurs ressources proviennent également des acteurs internes et externes.

Les acteurs du financement interne

Les ménages, les étudiants, et les promoteurs sont les principaux acteurs de financement interne de l'enseignement supérieur privé au Cameroun.

Les ménages et les étudiants participent au financement des institutions à travers les frais de scolarité et droits divers versés par les étudiants. Ces contributions permettent de couvrir les charges des institutions.

Tsafack Nanfosso distingue

Trois catégories de charges [qui] semblent particulièrement lourdes à cet égard : les charges infrastructurelles, [...] les charges salariales, [...] et les « coûts de menu » [qui désignent] les dépenses additionnelles qui accroissent probablement la visibilité de l'institution, mais dont la pertinence peut être remise en cause. Il s'agit notamment des frais de publicité et de marketing, des dépenses [...] de prestige [...]. La conséquence immédiate de cette situation apparaît dans la détermination des coûts de la formation, qui oscillent généralement entre 200 000 FCFA et 3 000 000 FCFA par an et par étudiant en fonction de l'institution et de la formation considérées (Tsafack Nanfosso 2006, p. 110-111).

Le tableau ci-dessous illustre le cas de quelques institutions.

Tableau 5.4 : montant des frais de scolarité et droits divers de certaines institutions privées

Établissement	Spécialité	Frais de scolarité	Logement	Restauration
Université Adventiste Cosendai	Théologie	180 000 FCFA/semestre	4 000 F CFA/mois	42 000 F CFA par mois
	Science de la santé	700 000 FCFA/an		
	Autres	230 000/semestre		
	Formation professionnelle CISCO	Étudiants : 150 000 FCFA Étudiantes : 125 000 FCFA Professionnels : 300 000 FCFA		
Université des Montagnes	Sciences de la santé	1 100 000 FCFA	7 000 à 25 000 F CFA /mois	
	Sciences et technologies	550 000 FCFA		
Université Catholique d'Afrique Centrale	Faculté de philosophie	605 000 FCFA/an 1er cycle 715 000 FCFA/an 2e cycle	32 500 F CFA/mois	600 ou 800 FCFA selon le menu choisi
	faculté de Théologie	700 000 FCFA 1er cycle 800 000 FCFA 2e cycle 1 million 3e cycle		
	Faculté de sciences sociales et de gestion	850 000 FCFA 1er cycle 1 million 2e cycle		
PKFokam Institute of Excellence	Undergraduate	2 5 000 000/an	10 000 FCFA/mois	
	Graduate	3 000 000/an		
Groupe Ndi-Samba Formation	Cycle BTS-DUTS	Camerounais 33 500 FCFA/mois Étrangers : 53 750 FCFA/mois	1er groupe : 15 000 FCFA/mois 2e groupe : 18 000 FCFA/mois	150 et 300 FCFA selon le menu choisi
	Licence professionnelle	Camerounais 45 000 FCFA/mois Étrangers : 65 000 FCFA/mois	3e groupe : 20 000 F CFA /mois	
	Cycle capacité en droit	Camerounais 15 000 FCFA/mois Étrangers : 20 000 FCFA/mois	4e groupe : 26 000 FCFA/mois	
	DSEP	Camerounais 35 500 FCFA/mois Étrangers : 53 750 FCFA/mois	5e groupe : 30 000 FCFA/mois	
	Licence de lettres modernes anglaises	Camerounais 45 000 FCFA/mois Étrangers : 65 000 FCFA/mois	6e groupe : 36 000 FCFA/mois	

Institut Supérieur de Management	ACO	Formation initiale 300 000 FCFA Formation permanente 220 000 FCFA		
	CE	Formation initiale 300 000 FCFA Formation permanente 220 000 FCFA		
	CGE	Formation initiale 300 000 FCFA Formation permanente 220 000 FCFA		
	CI	Formation initiale 320 000 F CFA Formation permanente 250 000 FCFA		
	SBB	Formation initiale 320 000 FCFA Formation permanente 250 FCFA		
	SE	Formation initiale 320 FCFA Formation permanente 250 FCFA		
	BQ	Formation permanente 250 000 FCFA Formation initiale 350 000 FCFA		
	IG	Formation initiale 350 000 FCFA Formation permanente 250 000 FCFA		
	MSI	Formation initiale 350 000 FCFA Formation permanente 250 000 FCFA		
École des sciences de la formation professionnelle	Secrétariat comptable	350 000 FCFA		
	Comptabilité et gestion	350 000 FCFA/ 320 000 FCFA		
	Secrétaire bureautique	350 000 FCFA		
	Agent commercial	270 000 FCFA/ 25 000 FCFA		
	Développeur d'application	350 000 FCFA/ 320 000 FCFA		
	Infographie	350 000 FCFA/320 000 FCFA		
	Maintenance informatique	300 000 FCFA		
	Montage vidéo	450 000 FCFA/43 000 FCFA		

Institut supérieur des sciences et technologies Nanfah	Électronique	300 000 FCFA		
	Électrotechnique	300 000 FCFA		
	Informatique de gestion	275 000 FCFA		
	Secrétariat et bureautique	250 000 FCFA		
	Commerce international	275 000 FCFA		
	Action commerciale	250 000 FCFA		
	Comptabilité et gestion d'entreprises	250 000 FCFA		

Il ressort de ce tableau que les ressources internes de financement des institutions d'enseignement supérieur privées au Cameroun proviennent principalement des frais de scolarité et, accessoirement, des frais de logement et de restauration pour les institutions disposant de résidences et restaurants. C'est le cas de l'université adventiste Cosendai qui est dotée d'un réfectoire (3 repas) : 42 000 FCFA/mois, d'un dortoir 4 000 FCFA/mois. Il en est de même de l'UCAC, qui dispose de six résidences pouvant accueillir 135 étudiants. L'indemnité mensuelle est de 32 500 FCFA. Elle détient également une maison d'édition, *Les Presses de l'UCAC*. De même, le PKFokam Institute of Excellence possède 25 chambres pour les étudiants étrangers, coûtant 10 000 FCFA/mois. Le groupe Ndi-Samba Formation dispose de 450 chambres dont les prix varient de 15 000 à 36 000 FCFA.

Il a été constaté au cours de nos enquêtes que, comme dans les établissements publics, les étudiants participent peu au financement de leur formation, alors que les parents dépensent davantage dans les établissements privés d'enseignement supérieur pour des formations analogues assurées à l'université. Il est donc souhaitable que soient instaurés pour l'ensemble des établissements des frais d'études modulés selon les spécialités et les cycles d'enseignement. Certains promoteurs engagent leurs propres fonds dans le fonctionnement de leur institution¹³. Les chiffres relatifs à ces fonds privés ne sont jamais disponibles, à cause de la discrétion de ces acteurs. Cette forme de financement apparaît

Comme une contrainte serrée par des charges qui pèsent d'autant plus lourdement sur le budget des institutions du secteur privé que celles-ci refusent d'implémenter la politique qu'impose la modestie de leurs moyens financiers (à l'exclusion des institutions d'enseignement supérieur confessionnelles, au premier rang desquelles se trouve l'UCAC). Elles souhaitent entrer en compétition avec des institutions publiques qui bénéficient des investissements publics (Tsafack Nanfosso 2006:110).

Les acteurs extérieurs

Si la plupart des institutions privées fonctionnent exclusivement sur la base de ressources propres, certaines perçoivent des aides extérieures, à l'instar de l'UCAC, de l'Université des Montagnes, de l'Institut Siantou et du PKFokam Institute of Excellence. Les pourvoyeurs varient cependant en fonction de l'établissement.

- **Les acteurs de financement de l'UCAC**

L'UCAC est l'institution la mieux nantie en matière de ressources extérieures. La dimension internationale et confessionnelle est un atout considérable pour cet établissement, car elle lui permet de diversifier ses ressources de financement. Elle bénéficie des bourses destinées aux étudiants, des subventions destinées aux investissements, et a procédé à la constitution de la Fondation Saint-Augustin et d'un Comité de levée de fonds.

Des pays, organismes et individus octroyant des bourses destinées aux étudiants

L'UCAC met, dans la mesure du possible, à la disposition des étudiants issus de familles pauvres ou très modestes et des étudiants brillants quelques bourses d'études pouvant couvrir partiellement ou totalement des droits d'inscription, d'hébergement ou de restauration. Le fonds des bourses est alimenté par les États et organismes publics ou privés, nationaux et étrangers. En 2002-2003, les bienfaiteurs suivants (qui sont du reste les principaux donateurs) ont accordé des bourses aux étudiants de l'UCAC :

Bourses destinées aux étudiants en « service d'Église »

Origine nationale	Bienfaiteurs	Montant (devise)	Montant (FCFA)	% du total
Allemagne	Missio-Munchen	Euros 10 000	6 550 000	4,63
France	Ass. Follereau	Euros 10 000	6 550 000	4,63
Italie	Archidiocèse Milan	Euros 1 100	721 500	0,52
St-Siège	St Pierre Apôtre	US\$ 15 000	9 000 000	6,38
Sous-total 1			22 821 500	16,16

Source : Eone Eone Oscar, « Nouveaux changements pour l'université africaine de développement. Cas de l'Université Catholique d'Afrique Centrale », p. 8

Bourses « communes » destinées aux étudiants provenant d'institutions d'Église

Origine nationale	Bienfaiteur	Montant (devise)	Montant (FCFA)	% du total
Allemagne	Misereor/KZE	Euros 87 000	57 068 000	40,40
	Missio Aachen	Euros 31 000	20 305 000	14,37
Italie	Compagnie de Jésus	£it 5 819 000	1 967 000	1,40
Pays-Bas	AMA	Euros 12 600	8 264 000	5,85
Suisse	Évêché de Lausanne	Euros 3 200	2 099 000	1,49
Sous-total 2			89 703 000	63,51

Source : Eone Eone Oscar, « Nouveaux changements pour l'université africaine de développement. Cas de l'Université Catholique d'Afrique Centrale », p. 8

Provenant d'entreprises privées ou d'individus

Origine nationale	Bienfaiteur	Montant (devise)	Montant (FCFA)	% du total
Cameroun	GMC (Cie d'assurance)		1 210 000	0,86
	Total Fina Elf		3 000 000	2,12
	Brasseries Cam		3 000 000	2,12
France	Henri GRADIS	FF 30 000	3 000 000	2,12
	Amis UCAC	Euros 12 260	8 034 000	5,69
Sous-total 3			18 244 000	12,91

Source : Eone Eone Oscar, « Nouveaux changements pour l'université africaine de développement. Cas de l'Université Catholique d'Afrique Centrale », p. 9.

- **Des institutions donatrices de subventions destinées aux investissements**

L'UCAC reçoit parfois des dons ou subventions extérieures destinées à satisfaire ses besoins en investissement immobilier ou pédagogique (équipements didactiques, informatique, acquisition de livres, etc.). Ses principaux bailleurs de fonds sont : des organismes catholiques allemands (MISSIO, MISEREOR, diocèses de Munich, Cologne, Rottenburg-Stuttgart, Limburg, Fribourg), la Conférence épiscopale italienne, la Coopération française, l'Union européenne, l'État belge, l'Association des conférences épiscopales de la région d'Afrique centrale.

Pour maintenir sa situation économique et préserver son patrimoine, deux mesures ont été adoptées :

La constitution de la Fondation Saint-Augustin de l'UCAC et le Comité de levée de fonds. Par un décret de l'Association des conférences épiscopales de la région d'Afrique centrale, il a été créé, le 21 juillet 1999, une Fondation érigée en personne juridique et dénommée « Fondation Saint-Augustin ». Elle est gérée par un Conseil externe à l'université. Son objectif exclusif est de contribuer financièrement au moyen des seuls produits de son patrimoine, aux activités de l'UCAC, limitativement énumérées comme suit : l'accroissement du fonds de la bibliothèque, l'octroi des bourses d'études aux étudiants, le développement de la recherche universitaire et les moyens qui lui sont directement nécessaires. La dotation de ladite fondation est constituée initialement des fonds confiés à l'UCAC par divers bienfaiteurs. À la date du 1er janvier 2003, le patrimoine de la Fondation était estimé à 1 093 536 euros. Le plafond maximum du prélèvement en 2003, qui a été effectué au profit de l'UCAC et destiné aux activités susmentionnées, s'élevait à 29 000 euros.

Le Comité de levée de fonds a été mis en place en novembre 2002 par le recteur qui en est le président. Il est composé des membres choisis au sein de chaque établissement. Il a pour objectif d'identifier les projets de développement sous l'autorité du recteur et avec l'assistance d'un secrétaire exécutif chargé de l'élaboration des demandes d'aide et des comptes rendus de l'utilisation des fonds obtenus (Eone Eone 2003:10-11).

Les acteurs de financement de l'Université des Montagnes

Les acteurs de financement de l'Université des Montagnes interviennent selon trois modalités. Les paiements en espèces (frais de scolarité par les étudiants et les ménages, cotisations des membres de l'Association pour l'éducation et le développement et autres). Les dons en nature (terrains, équipements, etc.). Ainsi, le terrain du site définitif de l'université, d'une superficie de 204 hectares, est un don du chef supérieur de Bagangté et de ses sujets. Les missions d'enseignement, prises en charge soit par un bienfaiteur de l'université ou les organismes étrangers, soit non rémunérées, sont considérées comme des dons ou des contributions personnelles.

Les acteurs de financement du PKFokam Institute et de l'Institut Siantou

Le PKFokam Institute de Yaoundé créé par l'ONG Appropriate Development for Africa Foundation (ADAF) est en grande partie financé par celle-ci. Il reçoit aussi les dons de certaines universités américaines non partenaires en matière d'enseignement et de financement [entretien avec la responsable de la scolarité le 07-05-2009]. L'institut Siantou supérieur, quant à lui, bénéficie des bourses de l'Agence universitaire de la francophonie pour la formation à distance des étudiants à l'Université de Picardie en vue de l'obtention du master II en Informatique appliquée ou approfondie [entretien avec le directeur de l'institut Siantou supérieur le 14 mai 2009]. Il reçoit également des dons de livres de la Coopération française et de l'ONU, du matériel technique des Brasseries du Cameroun.

L'enseignement supérieur privé, dans l'ensemble « se structure en deux catégories d'établissements, différenciés par leur caractère confessionnel ou individuel. Les institutions de type confessionnel sont manifestement plus nanties que les institutions de type individuel » (Tsafack Nanfosso 2006:118). Cette catégorie est financée en totalité par les frais de scolarité des étudiants et par les fonds privés (et discrets) des promoteurs, à la différence des établissements d'enseignement supérieur privé de type confessionnel, dont les fonds proviennent généralement des communautés qui les chapeautent. Les frais de scolarité sont bien plus élevés que dans le secteur public classique, notamment à cause des charges importantes auxquelles s'exposent (ou que s'imposent) ces institutions (Tsafack Nanfosso 2006:118). D'autres établissements ne fonctionnent que sur la base des droits d'inscription des étudiants, à l'instar du Complexe universitaire ESG-ISTA de Douala. Cette limitation des sources de financement – qui s'expliquerait en partie par l'absence d'une politique partenariale – rend ce type d'institution totalement tributaire des aléas de la demande scolaire. Ce système de financement de l'enseignement supérieur produit dans l'ensemble plusieurs effets et est soumis à plusieurs contraintes.

Effets et contraintes du système de financement actuel

Les effets et contraintes du système de financement de l'enseignement supérieur au Cameroun sont perceptibles autant dans le secteur public que dans le privé.

Les effets du système actuel

Il s'agit des effets relatifs à la prépondérance de l'État dans le financement de l'enseignement supérieur public et de ceux liés à la diversité des acteurs de financement dans les institutions privées et publiques.

Les effets liés à la diversité des acteurs de financement

La diversification des sources de financement à travers la participation d'autres acteurs produit plusieurs effets sur l'enseignement supérieur au Cameroun : sur la viabilité des institutions, l'accès, la qualité et l'efficacité.

- **La viabilité, problématique des institutions privées**

Si la diversité des sources de financement des institutions d'enseignement supérieur privé semble à première vue un atout, elle suscite des interrogations quant à leur viabilité à terme dans la mesure où ces sources présentent de nombreux aléas. En effet, la survie des institutions repose sur la constance d'une demande sociale d'éducation (étant donné que les ressources financières de la plupart des institutions étudiées sont basées sur les frais de scolarité – soit essentiellement comme à l'UCAC ou à l'Université des Montagnes, soit exclusivement comme au complexe universitaire ESG-ISTA de Douala). Par ailleurs, les autres sources de financement dont bénéficient ces institutions, en l'occurrence les dons et legs provenant du Cameroun et de l'étranger, les contributions de l'Association fondatrice pour l'Université des Montagnes, le soutien financier de divers bailleurs de fonds – particulièrement internationaux pour l'UCAC par exemple – présentent deux caractéristiques. Elles sont ponctuelles et aléatoires, car soumises à l'effet de conjoncture. Par exemple, les cotisations des membres de l'Association fondatrice de l'université des Montagnes, ainsi que les vacances gratuites qui constituent une part non négligeable du budget de cette institution, ne sont pas des données stables et consolidées en matière de financement face à l'accroissement des besoins de cette institution. Ces dons représentent des sources incertaines, car ils ne dépendent pas de la volonté des responsables de l'université, mais de celle des mécènes, qui n'ont aucune contrainte, comme les étudiants, à honorer constamment leurs engagements. Ce qui fragilise cette institution qui, sans autonomie financière, ne saurait fonctionner normalement, et incite à poser la question de son avenir sans ce mécénat ou en misant sur les aléas de celui-ci. Bien que ces différentes contributions s'avèrent des leviers importants dans le processus de construction et/ou de développement de certaines institutions,

le caractère aléatoire de ce mécanisme suggère des questionnements sur les capacités d'autonomisation de ces institutions et surtout sur leur viabilité et leur efficacité à terme et ce, d'autant plus que certaines filières de formation qu'elles entendent investir (santé, technologie de l'information et de la communication, etc.) nécessitent des investissements constants et coûteux. Cette absence d'assise financière des institutions privées d'enseignement supérieur peut encourager des tendances à la construction d'« écuries » sur le modèle des écoles de commerce en France, sortes de fabriques de diplômés conjoncturels. Un tel processus ne manquerait pas d'avoir des conséquences sur la dynamique de l'enseignement supérieur, notamment d'en modifier la philosophie pour l'orienter, en tant que bien à caractère essentiellement privé, vers une logique purement marchande (Ngwé *et al.* 2008:106-107).

- **Élargissement/restriction de l'accès à l'enseignement supérieur**

L'accès à l'enseignement supérieur est soit élargi, soit restreint à cause du financement. Le montant des frais de scolarité dans l'enseignement supérieur public rend l'accès plus ouvert, élargi, alors que les frais élevés des institutions privées rendent l'accès restreint, limité.

En effet, pour ne pas rendre l'accès à l'université difficile aux étudiants d'origine sociale modeste, la réforme de 1993 a fixé les frais de scolarité à la somme de 50 000 FCFA par étudiant, ce qui est toutefois un accroissement, car il était de 3 500 FCFA. Ce montant est très bas par rapport à celui que l'on rencontre dans les institutions privées d'enseignement supérieur, même si, selon nos enquêtes, 28,6 pour cent des étudiants estiment que les frais de scolarité sont très élevés, alors que 36,5 pour cent affirment qu'ils sont élevés, 21,5 pour cent pas assez élevés et 10,7 pour cent pas du tout élevés.

La diversification financière qu'apportent les institutions privées élargit pourtant les possibilités d'accès à l'enseignement supérieur. Car en tant qu'alternative, l'enseignement supérieur privé permet aux personnes de choisir la forme d'éducation qu'elles désirent pour elles-mêmes et pour leurs enfants. En outre, comme le signale le Pôle d'analyse sectorielle en éducation (Pôle de Dakar),

La hausse des droits peut être modulée afin de favoriser l'accès à certaines filières (voire évidemment à certains groupes d'étudiants) en raison de leur utilité pour la collectivité. Le renoncement à la gratuité offre ainsi l'opportunité d'une politique d'incitation qui permet de concilier l'orientation des étudiants avec le bénéfice que peut tirer la collectivité du développement de l'enseignement supérieur (Pôle d'analyse sectorielle en éducation 2008:4).

Mais avec la baisse des fonds publics consacrés à l'enseignement supérieur, il est à craindre que les étudiants deviennent la cible de prestataires privés offrant le plus souvent des services coûteux qui favoriseront encore plus les riches et désavantageront encore plus les pauvres. La cherté de l'enseignement supérieur est

en outre un frein à l'expansion des institutions privées, en l'absence d'importantes sources de financement. Car à cause des taux élevés des frais de scolarité dans ce secteur et de l'apparition continue des formations professionnalisantes dans les universités d'État, certaines institutions privées risquent de voir leurs effectifs d'étudiants décroître (Tsafack Nanfosso 2006:107).

- **L'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur à partir des institutions privées**

R. Tsafack Nanfosso, dans une étude déjà citée, s'est également intéressé à la qualité du système d'enseignement supérieur au Cameroun. Les développements qui suivent s'inspirent de ce travail :

La qualité d'un système éducatif se mesure directement par sa capacité à produire des individus qui réussissent aux examens officiels pour lesquels ils ont été formés. Elle se mesure indirectement par la qualité du staff enseignant (capable de suivre les programmes officiels d'enseignement et d'en dispenser les contenus avec talent) et plus généralement à la qualité de l'encadrement existant dans l'institution. Elle se mesure a posteriori par la capacité des produits formés à donner la preuve de leur compétence dans les domaines dans lesquels ils ont subi avec succès une formation. Ces trois niveaux d'appréhension de la qualité ne sont pas équitablement simples à capturer. (Tsafack Nanfosso 2006:112-114)

Mais une telle perception laisse aussi de côté d'autres paramètres, notamment les mécanismes de sélection par l'argent dans les institutions privées en rapport avec l'origine sociale des étudiants.

Il faut reconnaître que le nombre réduit des effectifs dans les salles des institutions d'enseignement supérieur privé favorise un meilleur encadrement et suivi des étudiants par enseignants. Il constitue aussi un facteur clé des succès aux différents examens. L'Institut Siantou supérieur de Yaoundé, par exemple, nous permet de valider cette hypothèse. En effet, cette institution produit la plupart des majors au BTS et ses résultats sur le plan national semblent assez élevés, comme le montrent les deux seules mentions « Bien » au BTS au cours de l'année académique 2005-2006 au Cameroun : Langueu Youdom en comptabilité et gestion des entreprises et Messina Eugène en journalisme. Il réédite l'exploit en 2006 avec les trois seules mentions « Bien » au BTS : Tchioffo Kodjo en informatique de gestion, Tchuenta Simo Marie Claire en action commerciale et Nde Tatcheu Yves Patrick en électronique. En 2009, cet institut a conservé, pour la 17^e fois consécutive, la première place aux examens officiels avec près de 1 250 lauréats, dont 172 majors et vice-majors et 212 mentions bien et assez bien en BTS, DSEP et HND¹⁴. Les statistiques de ses résultats au BTS en 2006 le montrent mieux à travers le tableau ci-dessous :

Tableau 5.5 : Statistique des résultats au BTS à l'Institut Siantou supérieur en 2006

	Filières	Nombre de candidats présentés		Nombre d'admis		Taux d'admission		
		A Siantou supérieur	A l'échelon national	A Siantou supérieur	A l'échelon national	A Siantou supérieur %	à l'échelon national %	à Siantou supérieur par rapport au résultat national %
1	Action commerciale	156	877	129	509	82,69	58,04	25,34
2	Assurance	16	19	14	12	87,50	63,16	116,67
3	Banque	106	350	95	189	89,62	54,00	50,26
4	Communication d'entreprise	68	157	28	56	41,18	35,67	50
5	Comptabilité et gestion	278	1 335	71	349	25,54	26,14	20,34
6	Commerce international	104	503	56	216	53,85	42,94	25,93
7	Électronique	39	163	21	39	53,85	23,93	53,85
8	Électrotechnique	35	314	7	42	20	13,38	16,67
9	Économie sociale et familiale	30	30	19	19	63,33	63,33	100
10	Froid et climatisation	19	49	13	16	68,42	32,65	81,25
11	Hôtellerie et restauration	22	102	12	48	54,55	47,06	25
12	Informatique de gestion	199	788	143	292	71,86	37,06	48,97
13	Journalisme	25	43	20	29	80	67,44	68,97
14	Maintenance après-vente automobile	37	73	27	42	72,97	57,53	64,29
15	Photographie et audiovisuel	9	9	9	9	100	100	100
16	Secrétariat bureautique	92	387	38	72	41,30	18,60	52,78
17	Tourisme et loisirs	14	16	6	6	42,86	37,50	100
	S/totaux I	1 249	5 215	708	1 945	56,89	37,30	36,40

Les promoteurs privés sont dans l'ensemble réticents à communiquer leurs statistiques de réussite aux examens officiels en pourcentages, et

Préferent diffuser à profusion des statistiques brutes (nombre d'admis) qui frappent l'imagination du potentiel « client » qu'est le public. Et malheureusement, ces statistiques sont généralement monopolisées par les institutions concernées, et ce sont elles qui fournissent l'ensemble du système public (ministères, institut de la statistique, etc.) en données statistiques. C'est ainsi que de manière éparse, on peut donner les statistiques en pourcentage de réussite à l'examen du BTS de l'Institut Samba en 1997 (41,03 %), en 1998 (43,80 %), en 2000 (22,77 %) ; du Groupe Tankou Supérieur en 1998 (68 %), Institut Siantou en 2002 (37,50 %). Mais de manière générale toutefois, il est établi que les pourcentages de réussite dans les institutions d'enseignement supérieur privé sont en moyenne supérieurs à ceux des établissements d'enseignement public de niveau identique. Cette affirmation trouve du reste un certain fondement dans la mesure indirecte de la qualité du système (Tsafack Nanfosso 2006:112).

Ces performances des institutions privées aux différents examens semblent séduire certains étudiants des institutions publiques. Nos enquêtes montrent que si 13 pour cent des étudiants pensent qu'une autre université leur offrirait une meilleure formation, 20,7 pour cent estiment qu'un établissement privé leur offrirait une meilleure formation. La raison étant, entre autres, la qualité d'encadrement pour 21,7 pour cent d'entre eux, la compétence des enseignants selon 12 pour cent, la qualité des enseignements (13,2 %), la promesse d'insertion professionnelle (24,1 %) et l'environnement du travail (10,8 %). C'est sans doute la raison pour laquelle ils sont de plus en plus exigeants.

- **L'exigence de la qualité et de l'efficacité dans les institutions publiques**

Comme le précise le Pôle d'analyse sectorielle en éducation (Pôle de Dakar) :

Sur le plan de l'efficacité, la remise en cause de la gratuité dans les institutions publiques permet certes la mobilisation de ressources nouvelles pour ces institutions, mais peut également participer à la régulation des flux, notamment pour ceux qui se destinaient, du fait de leur scolarité secondaire, vers des filières à faibles débouchés. (*op. cit.*:4)

Toutefois, il faut que cette hausse se traduise par une amélioration de la qualité et de la pertinence des formations, et ce, d'autant plus que selon les résultats de nos enquêtes, 54,2 pour cent des étudiants estiment que le montant des frais de scolarité ne correspond pas à la qualité de la formation, contre 45,7 pour cent qui ont un avis plutôt favorable. Pourtant, le paiement des frais de scolarité, que beaucoup d'étudiants jugent élevés (28,5 pour cent estiment qu'ils sont trop élevés, 39,1 pour cent élevés, 18,8 pour cent pas assez élevés, 8,9 pour cent pas du tout élevés), renforce le niveau d'exigence de ces étudiants vis-à-vis de l'enseignement qui leur est proposé et des « gains » qu'ils espèrent en tirer sur le

marché du travail. C'est ce que confirment nos enquêtes selon lesquelles 70 pour cent des étudiants estiment que le paiement des frais de scolarité les pousse à plus d'exigence envers leur institution – contre 30 pour cent de l'avis opposé.

Les effets relatifs à la prépondérance de l'État dans le financement de l'enseignement supérieur public

Comme nous l'avons déjà indiqué, le financement de l'enseignement supérieur public au Cameroun est majoritairement pris en charge par l'État. Ainsi, en 2006, les dépenses publiques pour l'enseignement supérieur représentaient 80,7 pour cent de l'ensemble des dépenses globales¹⁵. Ensuite, viennent les droits payés par chaque étudiant. Une analyse globale du financement de toutes les universités en 1998 montre que les droits d'inscription acquittés par les étudiants représentaient 27,03 pour cent de celui-ci. Les recettes provenant d'autres sources que ces droits constituaient 12 pour cent du total des revenus. L'ensemble des fonds mobilisés par les universités représentait 39,18 pour cent de leur financement. Le reste, soit 60,82 pour cent, provenait de subventions de l'État¹⁶. En 2005-2006, les subventions de l'État inscrites au budget des universités représentaient 61,45 pour cent de l'ensemble des recettes, contre 24,79 pour cent pour la contribution des étudiants¹⁷. Ainsi, les universités sont fortement tributaires de l'État pour la continuité de leurs opérations et leur stabilité institutionnelle. Elles sont dès lors vulnérables aux variations des niveaux de soutien financier. Avec l'abaissement constant des niveaux réels d'assistance financière observé ces dernières années, les universités ont de plus en plus de mal à maintenir un processus de planification cohérent. Ce système de financement n'est donc pas de nature à améliorer les capacités de formation de l'enseignement supérieur au Cameroun. Car compte tenu de la conjoncture économique du pays, il y a de fortes chances pour que cette contribution diminue radicalement en valeur réelle. Cette situation pourrait sérieusement compromettre l'aptitude des universités à maintenir le niveau actuel de qualité de leur enseignement, qui doit déjà faire face à de graves contraintes. Dans le Plan stratégique de l'Université de Buéa pour la période 2007-2015, il est précisé que l'une des faiblesses de cette institution est non seulement sa trop grande dépendance des subsides de l'État, mais aussi et surtout l'insuffisance de ces subsides¹⁸. Si la contribution de l'État reste d'une importance critique, la diversification de leurs sources de financement permettra aux universités d'entreprendre avec plus de souplesse les réformes nécessaires. C'est l'unique planche de salut, d'autant que lors de la cérémonie de signature d'une convention entre l'ONG Sup-Développement et le ministère de l'Enseignement supérieur en 2008, le ministre a fait le constat que l'État ne pouvait plus, tout seul, assumer le financement de l'enseignement supérieur.

Un autre effet de l'insuffisance des subventions de l'État est la qualité de l'enseignement reçu, la gestion des établissements, les infrastructures. S'agissant

des infrastructures, elles sont insuffisantes dans presque toutes les universités. Les bâtiments, en nombre très faible, sont délabrés, les bibliothèques restent presque vides, les laboratoires sont insuffisants. Il y a une surpopulation dans les salles de cours disponibles et les amphithéâtres, les infrastructures sanitaires telles que les latrines sont parfois inexistantes, le problème d'eau potable se pose parfois.

Les contraintes

Plusieurs contraintes entravent le processus actuel de financement de l'enseignement supérieur au Cameroun. Il existe un écart entre l'offre de financement et la demande. L'État n'a pas beaucoup amélioré son action financière dans le domaine de l'enseignement supérieur, pendant que les autres acteurs restent limités pour ce qui touche à leurs moyens ou à leurs contributions. C'est ce qui fait que le financement de l'enseignement supérieur reste très insuffisant. « *Les sommes ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins. Car lors de l'élaboration du budget, les charges ne sont pas prises en compte* », affirme un gestionnaire d'une université. En outre, le problème de retard dans l'arrivée des fonds se pose dans le secteur public, comme le décrit le même responsable :

Les fonds arrivent toujours avec des retards, selon les textes, on décaisse les subventions chaque semestre mais on peut passer des semestres sans être payé, ce qui pose un problème, surtout que l'université agit avec des partenaires extérieurs exigeants. On peut faire 6 mois et ce qui arrive est souvent la moitié de la première tranche. Ce qui signifie qu'on ne peut rien faire. À présent, par exemple, notre faculté ne fonctionne qu'avec les frais d'inscription des étudiants. [Entretien avec le DAAF de la FSJP de l'Université de Dschang, *op. cit.*]

Ces retards compromettent assurément le fonctionnement des institutions. Car « *les subventions ne sont pas régulières et hypothèquent le bon fonctionnement de la structure* » [*ibid.*] En outre, il existe un écart entre les projections financières et leur exécution :

Les écarts sont phénoménaux. Quand on programme ce qu'on a à faire et que l'on ne perçoit rien, ça justifie des arriérés dans les facultés. Les charges sont au-delà de la dotation budgétaire. Les arriérés prennent tous les aspects du fonctionnement des établissements. Devant cette situation, nous privilégions les charges académiques et celles des vacataires. [*Ibid.*]

Il y a également les indécidables observées dans la gestion de la quantité de fonds mis à la disposition de l'enseignement supérieur public. À l'Université de Douala par exemple, Ebé Macaire, intendant principal de cette institution, accusé de détournement et placé en dépôt en 2010, s'est suicidé en 2011. La corruption est un fléau qui gangrène les structures de l'État, y compris l'enseignement supérieur. En 2010, une étude effectuée par le programme de renforcement des capacités des structures de contrôle de l'État (CASC), menée dans six régions du

pays, établit entre autres, le classement des départements ministériels jugés les plus corrompus par les Camerounais. C'est ainsi que le ministère des Finances vient en tête comme étant le ministère où la corruption est pratiquée de manière systématique et généralisée. La moyenne nationale de ce ministère est de 25 pour cent. Le ministère de la Justice, qui vient en deuxième position, enregistre un taux national de 12 pour cent. Viennent ensuite la Délégation générale à la sûreté nationale (12 %), les travaux publics (9 %) et des ministères comme l'Enseignement supérieur, la Santé publique, les Transports, etc.

Dans le but de lutter contre ce fléau, le ministre de l'Enseignement supérieur a installé une Cellule centrale de lutte contre la corruption et de promotion de l'éthique au sein de l'enseignement supérieur. « *Débusquez-la, traquez-la, détruisez-la exactement comme vous le faites pour les microbes* », a martelé Jacques Fame Ndongo lors de la cérémonie. Il a rappelé à la cellule qu'il restait beaucoup à faire et a profité de l'occasion pour évoquer les missions de cette unité de lutte contre la corruption, notamment celle de promouvoir l'éthique et la bonne gouvernance, et pour proposer toutes les mesures pour venir à bout de ce phénomène. Il a également exhorté les vice-recteurs, chargés du contrôle interne et de l'évaluation, et les chefs d'établissement à s'investir personnellement et de manière efficiente.

Conclusion

En définitive, le financement de l'enseignement supérieur au Cameroun est le résultat de la conjonction des efforts d'une multitude d'acteurs : État, étudiants, parents, promoteurs privés, institutions locales ou internationales, etc. Cependant, cette question du financement des institutions d'enseignement supérieur constitue aujourd'hui encore un thème d'actualité. Car comme dans la plupart des pays africains, l'enseignement supérieur est confronté à de nombreux défis, alors qu'il est un vecteur de croissance et de compétitivité des économies, et qu'il contribue également à la réduction de la pauvreté en formant les populations.

Le système de financement actuel de l'enseignement supérieur, qui repose sur les subventions de l'État et les contributions d'autres acteurs dans le secteur public, et sur des initiatives essentiellement privées dans le secteur privé, reste précaire et constitue l'un des points de faiblesse de ce secteur d'activité au Cameroun¹⁹. Étant donné que l'État est le principal financeur de l'enseignement supérieur public, qui connaît une expansion remarquable avec la création de nouvelles universités, et que ses subventions, en net recul, risquent de ne pas perdurer au-delà de 2015, l'expansion de la carte universitaire rencontre le problème de la viabilité financière de cet enseignement. Le même problème se pose avec plus d'acuité dans le secteur privé où les contributions des acteurs ne reposent sur aucun principe de régularité et surtout sur aucune contrainte.

Du fait de l'augmentation forte de la demande²⁰, une politique du statu quo (avec le maintien des modes de financement actuels) entraînerait un ajustement

à travers une réduction des ressources tant pédagogiques que financières par étudiant et une détérioration des conditions d'enseignement (Brossard & Foko 2007:80). L'expérience internationale montre que les pays qui ont engagé des réformes qui prennent en compte les contraintes évoquées au cours de cette étude ont enregistré le développement d'un enseignement supérieur de qualité. Plusieurs leviers peuvent donc être envisagés de façon complémentaire pour bâtir des politiques soutenables financièrement et réalistes socialement ; les principaux sont : améliorer la gouvernance financière, promouvoir la diversification des sources de financement, stimuler les activités génératrices de revenus.

La rentabilisation des ressources par des activités génératrices de revenus en vue d'assurer l'autofinancement des institutions, la nécessaire participation des étudiants et de leurs parents au financement de leur formation, l'association et la concertation de tous les partenaires impliqués dans le financement et la gouvernance des institutions seront salutaires. Cette implication impose, comme préalable à toute expérience, une réelle sensibilisation des étudiants à la bonne gestion des biens de l'État, leur participation à la réflexion, à l'élaboration et à l'expérimentation des réformes et la nécessaire négociation de toute participation financière complémentaire demandée aux étudiants. Les parents, en tant que contribuables, doivent également être impliqués dans tout processus de réforme des institutions d'enseignement supérieur. La réflexion doit être menée avec eux afin qu'ils soient sensibilisés à la nécessité de l'augmentation de leur contribution au financement de l'université et aux conséquences heureuses qui en découleront pour le mieux-être de leurs enfants.

La coopération internationale semble la voie la plus indiquée pour le financement de l'enseignement supérieur au Cameroun. Elle est d'ailleurs encouragée par le ministère de l'Enseignement supérieur. Il est donc indispensable d'élaborer une méthode adéquate pour la recherche de financement auprès des agences internationales et de prévoir un système qui assurera le maintien des activités lorsque le financement international arrivera à son terme. En outre, l'amélioration de la pertinence de l'offre de formation favorisera, à travers le développement de filières technologiques et professionnelles mieux adaptées au contexte national, la mobilisation d'importantes ressources financières.

Les universités doivent mettre l'accent sur les ressources propres générées par elles-mêmes en sus des subventions de l'État, des droits universitaires et des fonds issus des accords de coopération, afin d'atteindre l'objectif d'autofinancement de l'horizon 2015.

Cette réforme du système de financement doit s'accompagner d'une promotion de l'équité : d'abord au nom de la justice, puisqu'il convient qu'une telle réforme n'interdise pas aux plus pauvres de suivre des cycles d'enseignement longs quand ils en ont la capacité ; ensuite au nom de l'efficacité, parce que la non prise en compte de l'équité voue toute réforme du financement de l'éducation

à l'échec. S'assurer que le financement des familles contribue au renforcement de la qualité de l'offre éducative et à la régulation des flux, tout en permettant d'améliorer l'accès des plus pauvres à l'enseignement supérieur, est donc une des clés du succès de ce type de réforme, et ce, d'autant plus que « la clé de l'avenir de l'Afrique réside dans des universités académiquement et financièrement viables » (Saint 1993:V).

Notes

1. « Modes de financement et de gestion des institutions d'enseignement supérieur en Afrique », site internet : www2.aau.org/studyprogram/notpub/GAYIBOR2.pdf, consulté le 6 octobre 2011.
2. Il existe actuellement au Cameroun 110 établissements d'enseignement supérieur privé, selon le ministre de l'Enseignement supérieur, *Africa 24* le 3 octobre 2011.
3. Elle propose à cet effet une série de moyens : encourager la privatisation, faire partager les frais par les étudiants, établir des partenariats avec les entreprises dans le domaine de la recherche et de l'enseignement, rechercher les dons privés et commercialiser des espaces, des équipements et des produits de la recherche et de l'enseignement.
4. Le questionnaire a été administré à 1 000 étudiants (500 par université) choisis dans tous les établissements des Universités de Dschang et de Douala, proportionnellement à l'effectif total, par sexe et par niveau, des étudiants inscrits dans chaque faculté, et en tenant compte de leur statut à l'université au cours de l'année académique 2009-2010.
5. Au-delà de l'annulation des frais de scolarité et de l'élection des recteurs, les revendications des étudiants portaient sur divers motifs, notamment l'inexistence des toilettes, l'absence de tableaux et de craie dans les amphithéâtres, l'exiguïté des amphithéâtres existants, la rareté des chambres d'étudiants, etc.
6. Dans un de ses rapports, il est écrit que « les réformes du financement passent également par une dévolution importante du contrôle de l'État dans les questions qui touchent les charges institutionnelles et les incitations afin que les institutions soient en mesure de s'engager dans des activités d'économie des coûts et dans des activités rémunératrices », Banque mondiale, *Construire les sociétés du savoir. Nouveaux défis pour l'enseignement supérieur*, Laval, Les Presses de l'université de Laval, 2003, p. 165.
7. Le groupe d'initiative économique de l'Université de Dschang (GIE-UDS) : un exemple de dynamique durable entre développement – innovation – entrepreneuriat universitaire, 2^e séminaire atelier de restitution « Les histoires à succès de la gouvernance universitaire en Afrique », Université de Yaoundé II, Université de Buea, Cameroun. Présenté par Anaclét Fomethé et Martin Tchamba, 2010, p. 29.
8. Pour plus de détails, voir *Évaluation de l'enseignement supérieur*, p. 161-162.
9. *Recueil des fiches de coopération*, ministère de l'Enseignement supérieur, Yaoundé, juin 2007, p. 48.
10. *Ibid* p. 122.
11. *Sup Infos*, n° 3, janvier-février-mars 2001, p. 15.
12. Certaines institutions internationales ne sont pas prises en compte dans cette étude parce qu'elles ne figurent pas parmi les « institutions privées d'enseignement supérieur

reconnues par le ministère de l'Enseignement supérieur », expression consacrée au Cameroun. C'est le cas de l'institut d'Informatique et de bien d'autres.

13. C'est par exemple le cas du promoteur de l'institut Siantou supérieur, entretien avec son directeur le 14 mai 2009.
14. *Sup Infos*, octobre 2009, p. 32.
15. *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur*, 2006, p. 15.
16. *Évaluation et enjeux de l'enseignement Supérieur du Cameroun*, p. 109.
17. *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur*, 2006, p. 15.
18. *The University of Buea strategic plan (2007-2015)*, p. 11.
19. L'Université de Buéa le reconnaît bien dans son plan stratégique 2007-2015, *op. cit.*, p. 11.
20. Selon une étude, le nombre d'étudiants était de 85 790 en 2004, et une projection de la demande sociale en 2015 estime ce nombre à 236 000, soit une multiplication du nombre de 2004 par 2,7, source : Brossard & Foko, *Coût et financement de l'enseignement supérieur en Afrique francophone*, Banque mondiale, 2007, p. 60.

Bibliographie

- Abe, C., 2007, *Observatoire national de l'éducation. Le financement de l'éducation au Cameroun à l'heure de l'EPT et des ODM*.
- Banque mondiale, 2003, *Construire les sociétés du savoir. Nouveaux défis pour l'enseignement supérieur*, Presses de l'Université de Laval.
- Brossard, M. & B. Foko, 2007, *Coût et financement de l'enseignement supérieur en Afrique francophone*, Banque mondiale.
- Fomethé, A. & M. Tchamba, 2010, *Le groupe d'initiative économique de l'université de Dschang (GIE-UDS) : un exemple de dynamique durable entre développement – innovation – entrepreneuriat universitaire*, 2^e Séminaire atelier de restitution « Les histoires à succès de la gouvernance universitaire en Afrique », Université de Yaoundé II, Université de Buéa.
- Mboh, P. L. T., 2003, *Bonne gouvernance et financement des universités d'État au Cameroun : le cas de l'Université de Dschang*, rapport de stage de DESS en droits de l'homme, faculté des sciences juridiques et politiques, Université de Dschang.
- Ministère de l'Enseignement supérieur, 2007, *Recueil des fiches de coopération*, Yaoundé.
- Ministère de l'Enseignement supérieur, 2006, *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur*, Yaoundé.
- « Modes de financement et de gestion des institutions d'enseignement supérieur en Afrique », site Internet : www2.aau.org/studyprogram/notpub/GAYIBOR2.pdf, consulté le 6 octobre 2011.
- Ngwé, L., H. d. P. Pokam, E. Folefack & A. Mandjack, 2008, « L'émergence et les perspectives de l'enseignement supérieur privé au Cameroun », *JHEA/RESA*, vol. 6, n° 1, p. 95-125.
- Pôle d'analyse sectorielle en éducation (Pôle de Dakar Unesco), 2008, *Réformes de l'enseignement supérieur en Afrique : éléments de cadrage*, Unesco-BREDA.
- Rapport sur le développement de l'enseignement supérieur au Cameroun, 47^e session de la conférence internationale de l'éducation, Genève du 8 au 11 septembre 2004.

- Saint, W. S, 1993, *Les universités en Afrique. Pour une stratégie de stabilisation et de revitalisation*, Banque mondiale, Washington.
- Sup Infos*, 2001, n° 3, janvier-février-mars.
- Sup Infos*, 2009, octobre.
- Tsafack Nanfosso, R., 2006, « La dynamique de l'enseignement supérieur privé au Cameroun », *JHEA/RESA*, vol. 4, n° 2, p. 99 -122.
- Unesco, 2004, *L'enseignement supérieur dans une société mondialisée*, Document cadre.
- Unesco, 2003, *Développements récents et perspectives de l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne au XXI^e siècle*, Paris.
- Unesco, 1999, *Évaluation et enjeux de l'enseignement supérieur du Cameroun. Éléments pour un plan stratégique de développement*.
- University of Buéa Strategic plan (2007-2015)*.

